

CI/DGCM/G.F  
4029

Tunis, le .....  
25 OCT. 2018

**MR TONY VERHEIJEN**  
**REPRESENTANT RESIDENT**  
**BUREAU BANQUE MONDIALE A TUNIS**

**OBJET** : Don du Fonds de Transition n° **TF015956** pour le  
Financement du Projet d'Appui aux Réformes de  
Protection sociale.

**Pièces jointes** : **01.**

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, le rapport d'audit pour  
l'année 2017 relatif au Projet d'Appui aux Réformes de Protection Sociale,  
financé par le don du Fonds de Transition n° **TF015956**.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le  
Représentant Résident, mes remerciements les plus distingués.

Pr. Le Ministre du Développement, de  
l'Investissement et de la Coopération Internationale  
**Le Chef de Cabinet**

Signé: **Lamia BEN MIME**



CI/DGCM/G.F  
4029

Tunis, le 25 OCT 2018

*MR TONY VERHEIJEN*  
*REPRESENTANT RESIDENT*  
*BUREAU BANQUE MONDIALE A TUNIS*

**OBJET** : Don du Fonds de Transition n° **TF015956** pour le  
Financement du Projet d'Appui aux Réformes de  
Protection sociale.

**Pièces jointes** : **01.**

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, le rapport d'audit pour l'année 2017 relatif au Projet d'Appui aux Réformes de Protection Sociale, financé par le don du Fonds de Transition n° **TF015956**.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Représentant Résident, mes remerciements les plus distingués.

Pr. Le Ministre du Développement, de  
l'Investissement et de la Coopération Internationale  
Le Chef de Cabinet

Signé: Lamia BÉN MIMÉ

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTERE DES FINANCES  
CONTROLE GENERAL DES FINANCES

10 10 10

**Rapport définitif d'audit des comptes  
du projet d'appui aux réformes de la protection sociale  
Don n°015956  
Exercice 2017**

**Octobre 2018**

## PREAMBULE

En vertu de l'ordre de mission de Monsieur le Ministre des Finances n° 28 du 30 Avril 2018, une équipe du Contrôle Général des Finances composée de :

- Monsieur **Abdelkhalek Turki**, Contrôleur Général des Finances,
- Monsieur **Ramzi Hamdani**, Contrôleur des Finances de 1ère classe,
- Madame **Rihab Sallemi**, Contrôleur des Finances de 3<sup>ème</sup> classe.

a été chargée de l'audit des comptes du projet "*d'appui aux réformes de la protection sociale*", relatifs à l'exercice 2017.

Ce projet est financé en partie par le Don n° TF 015956 objet de l'accord de don conclu le 5 Novembre 2013 entre la République Tunisienne et la Banque Internationale de Développement et de Reconstruction (BIRD) agissant en qualité d'organe d'appui à l'exécution du fonds de transition pour le Moyen-Orient et l'Afrique Du Nord.

Cette mission, qui intervient en application des clauses de l'**annexe 2 Section 2.B.2** de l'accord du don sus-indiqué, a concerné exclusivement les ressources du projet provenant dudit don et du budget tunisien et ce au titre de l'exercice 2017.

Les objectifs de cette mission consistent à s'assurer que :

- Les fonds retirés du compte du don ont été utilisés conformément aux dispositions du protocole d'accord précité, dans un souci d'économie et d'efficience, et uniquement aux fins auxquelles ils étaient destinés. Il en est de même des crédits budgétaires ouverts à ce titre et qui doivent être employés conformément aux dispositions de l'accord du Don et à la législation nationale en vigueur ;
- Les biens et services financés par ces ressources ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions de l'accord du Don ;
- Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Projet ;

– Toutes les pièces de dépenses jointes aux demandes de retrait de fonds du compte du don sont régulières ;

– Les états financiers du projet ont été préparés conformément aux directives de la BIRD en la matière et donnent une image fidèle de la situation financière du projet.

Les opérations de vérification qui ont été effectuées conformément aux normes d'audit communément admises ont porté notamment sur :

-Les états financiers, documents et pièces comptables présentés à la mission d'audit par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et se rapportant à l'exécution du projet durant l'exercice considéré.

- Les mouvements du compte spécial du projet ouvert auprès de la BCT ainsi que les pièces justificatives y afférentes.

- Les relevés des retraits de fonds du don n° TF O15956 établis par la BIRD.

*Au terme des opérations de vérification, les observations de la mission d'audit ont été communiquées aux gestionnaires du projet. Les éléments de réponse transmis par ces derniers ont été pris en compte dans le présent rapport définitif.*

**Projet d'appui aux réformes de la protection sociale**

**Don du fonds de transition pour le moyen-orient et l'afrique du nord  
N° TF 015956**

**RAPPORT  
SUR LE SYSTEME DE CONTROLE INTERNE  
ET LES PROCEDURES D'EXECUTION  
DU PROJET  
EXERCICE 2017**

**Octobre 2018**

Dans le cadre de la mission d'audit des états financiers afférents à l'année 2017 du Projet d'appui aux réformes de la protection sociale (PARPS), nous avons procédé à l'étude et à l'évaluation du Système de Contrôle Interne en vigueur et des procédures mises en place pour la gestion de ce projet afin de :

- S'assurer de la fiabilité du dispositif de Contrôle Interne et déterminer par conséquent la nature et l'étendue des autres travaux d'audit nécessaires.

- Relever les insuffisances significatives éventuelles de contrôle interne.

Les vérifications effectuées dans ce cadre ont porté sur :

- Les systèmes d'engagement et de paiement des dépenses,

- Les procédures d'exécution et de règlement des marchés,

- Les procédures de protection et de préservation des actifs et biens acquis dans le cadre du Projet.

Les procédures sus-indiquées sont celles édictées par la loi n° 73-81 du 31 décembre 1973 relative au code de la comptabilité publique ainsi que la réglementation en vigueur régissant les procédures de passation des marchés publics et de Contrôle des dépenses publiques d'une part, et par les directives de la BIRD, les termes de l'accord du don, d'autre part. Etant signalé que la priorité dans l'application revient aux textes particuliers précités.

#### **I- Evaluation du système de contrôle interne :**

##### **1- Le contrôle des engagements :**

Ce contrôle est effectué par les différentes instances instituées par la réglementation tunisienne, en l'occurrence les Commissions de contrôle des marchés compétentes et le Contrôle des dépenses publiques relevant de la présidence du gouvernement pour les engagements opérés par les services administratifs.

Ces contrôles permettent de s'assurer de la régularité des procédures de conclusion et d'exécution des marchés et des commandes effectuées et de l'authenticité des pièces justificatives y afférentes.

## **2- Le contrôle des paiements imputés sur le Budget :**

Ce type de contrôle est exercé par les comptables publics relevant de par leurs fonctions du Ministère des Finances. Ces derniers assurent un contrôle de conformité et de régularité préalablement au paiement des dépenses publiques.

## **3- Le contrôle des paiements imputés sur le don:**

Les dépenses imputées sur les fonds du don font l'objet, avant leur ordonnancement, d'un contrôle d'ordre financier assuré par la Direction Générale de l'audit et du suivi des grands projets relevant du Ministère des finances. En effet, celle-ci procède à la vérification de:

- la conformité des engagements avec le projet et les termes de l'accord du don,
- la régularité du contenu des demandes de paiement adressées à la BCT pour règlement.

## **4- Les procédures de passation des marchés publics :**

La réglementation des marchés publics fixe le cadre juridique des achats effectués par les services de l'Etat. Les différentes commissions de contrôle des marchés, (dont la commission supérieure de contrôle et d'audit des marchés publics instituée auprès de la présidence du gouvernement ) statuent selon le seuil de compétence sur la régularité des procédures et le choix des fournisseurs et ce, outre les mécanismes de contrôle à priori et à posteriori que peuvent exercer les bailleurs de fonds tels que précisés dans l'accord de don.

L'intervention de ces différentes structures dans la gestion du projet et les contrôles exercés en application des règles des finances publiques ainsi que les systèmes informatiques utilisés dans ce cadre (A.D.E.B, S.I.A.D.E ...) permettent de s'assurer que les procédures administratives et comptables adoptées sont dans l'ensemble satisfaisantes et répondent aux principaux objectifs de contrôle interne.

## **II- Les observations relevées :**

Les vérifications effectuées dans le cadre de la mission ont porté sur les structures , les documents et les procédures de la gestion financière, d'engagement et de paiement durant l'exercice 2017. Elles ont permis de relever les observations suivantes :

### **2-1 Observations relatives aux états financiers :**

L'examen des états financiers présentés par l'unité de gestion du projet a permis de relever les erreurs et omissions suivantes :

#### **2-1-1- Retard au niveau de la présentation des états financiers et au niveau de la communication des documents et des pièces justificatives relatives au projet :**

L'équipe d'audit a enregistré un retard important au niveau de la présentation :

- des états financiers à l'équipe d'audit qui n'a été faite qu'en date du 29/05/2018.
- des pièces justificatives et des données comptables relatives aux engagements, ainsi qu'aux dépenses sur le budget du Ministère des Affaires Sociales s'inscrivant dans le cadre du projet.

La difficulté de collecte des pièces justificatives des engagements et des paiements a engendré un retard au niveau des travaux d'audit faisant l'objet d'observations récurrentes signalées dans les rapports d'audit relatifs aux exercices précédents ; et n'a pas fait l'objet d'une quelconque résolution pour y remédier.

*Dans sa réponse, l'UGP a indiqué que ceci est dû au manque de coordination et de retour d'information de la part des services du MAS.*

*L'équipe d'audit invite les responsables du projet à vérifier périodiquement la liste des engagements et des dépenses s'inscrivant dans le cadre du projet pour préparer à temps les états financiers.*

## **2-1-2- Défaut de comptabilisation d'un engagement au niveau des états financiers de l'exercice 2017**

La mission d'audit a constaté le défaut de comptabilisation au niveau des états financiers présentés par les gestionnaires du projet, d'un engagement sur le Budget contracté au cours de l'exercice 2017 relatif à l'exploitation du réseau étendu déjà existant du Ministère des Affaires Sociales sur IP/MPLS d'un montant de **157.970,730DT**.

Aussitôt détectée, l'anomalie a été communiquée à l'UGP qui a procédé à la correction des états financiers en conséquence.

*Dans leur réponse, les gestionnaires du projet ont indiqué que ceci est dû au manque de coordination et de retour d'information de la part des services du MAS.*

*L'équipe d'audit invite les gestionnaires du projet à comptabiliser d'une façon exhaustive les dépenses réellement engagées au cours de l'exercice à la fois sur le budget et sur le don.*

## **2-2- Observations relatives aux procédures d'engagement**

**2-2-1- Remarques relatives à l'appel d'offres n°3/2017 ayant pour objet la location de 125 voitures avec chauffeurs et 4 voitures sans chauffeurs au profit du Ministère des Affaires Sociales pour la conduite des enquêtes sociales sur terrain :**

### **a- Estimation biaisée du coût du lot n°1 :**

L'équipe d'audit a remarqué que l'UGP n'a pas adopté des critères précis lors de détermination de l'estimation de l'administration pour le lot n°1 relatif à l'appel d'offre n°3/2017. En effet, l'écart entre le dossier C (408.453,194 DT) et l'offre retenue (293.239,078 DT) proposée par le soumissionnaire « Avantgarde Rent a car » s'élève à 39%.

*Dans leur réponse, les gestionnaires du projet ont précisé que cet écart est dû au délai important séparant la date d'établissement de l'estimation de l'administration et la réception des offres.*

*L'équipe d'audit prend note de la réponse avancée par les gestionnaires du projet et rappelle qu'il y a lieu de procéder dans tous les cas aux estimations nécessaires des achats et d'actualiser les coûts avant d'entamer les procédures d'acquisition.*

**b- La notification et la signature des contrats après expiration du délai de validité des offres :**

L'équipe d'audit a constaté la signature des contrats conclus avec les fournisseurs « Afrah Car » et « Avantgarde Rent a Car » après la date limite de validité des offres comme le montre le tableau suivant :

N° lot	Fournisseur retenu	Date limite de la validité des offres après prorogation (1)	Date de signature du contrat (2)	Ecart en nombre de jours (2)-(1)
1	AvantGarde Rent a Car	13/11/2017	07/12/2017	24
2 et 4	Afrah Car	13/11/2017	22/11/2017	9

Cette pratique est contraire aux dispositions des articles 8 et 36 du décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics et aux directives de la Banque Mondiale qui stipulent que la Banque Mondiale « ne finance pas les dépenses au titre d'un marché attribué à un autre soumissionnaire autre que celui pour lequel la banque a émis un non-object et ceci à cause des pratiques dilatoires ou d'autres actions de l'emprunteur entraînant l'expiration de la durée de validité de l'offre retenue ».

Etant précisé qu'un retard au niveau de la notification du marché (opérée le 17/11/2017) par rapport au délai de validité des offres après prorogation a été enregistré et ce contrairement à l'article 14 du CCAP qui indique qu'« avant l'expiration de la durée de validité des offres, le ministère des finances notifiera au soumissionnaire retenu, par écrit, que son offre a été acceptée ».

*L'équipe d'audit signale qu'aucune réponse sur cette observation n'a été fournie par l'UGP et invite les gestionnaires du projet à respecter le délai de validité des offres ; de notification et de signature des engagements.*

**c-Acceptation d'une caution provisoire portant deux dates de début de validité différentes :**

Selon le texte de la caution provisoire représentée le 08/11/2017 par le fournisseur « Avantgarde Rent a Car », la validité de la caution s'achève au 11/08/2017 (soit 30 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres fixée au 11/07/2017)(annexe n°1).

Cependant la dernière ligne de ladite caution indique que cette validité est à compter du 08/11/2017.

L'équipe d'audit signale que la caution en question porte deux dates différentes, et invite l'UGP à décliner toute caution provisoire portant une date de caducité.

**d-Commencement de l'exécution avant les signatures des contrats :**

L'équipe d'audit a constaté que l'UGP a donné l'ordre de service (à travers un BC) aux fournisseurs « Avantgarde Rent a Car » et « Afrah Car » pour commencer la livraison des voitures avec leurs chauffeurs avant la signature du contrat et ce comme le montre le tableau suivant :

N° lot	Fournisseur retenu	Date de notification	Date du BC	Date réception des voitures selon les PVs (1)	Date de signature du contrat (2)	Ecart en nombre de jours (2)-(1)
1	AvantGarde Rent a Car	17/11/2017	17/11/2017	17/11/2017	07/12/2017	20
2 et 4	Afrah Car	17/11/2017	17/11/2017	20/11/2017	22/11/2017	2

*Dans leur réponse, les gestionnaires du projet ont indiqué que ceci est dû au besoin d'urgence pour le commencement de la réalisation des enquêtes par les services du MAS.*

*L'équipe d'audit prend note de la réponse de l'UGP et l'invite à exiger la signature des contrats par les fournisseurs avant tout commencement de l'exécution du marché.*

**e-Au niveau de l'établissement des procès-verbaux de réception provisoire :**

**- Retard au niveau de l'établissement du PV de réception provisoire relatif au lot n° 2 :**

L'équipe d'audit a constaté un retard important dépassant 2 mois au niveau de l'établissement du procès-verbal de réception provisoire par rapport à la date de réception des voitures et ce comme le montre le tableau suivant :

N° lot	Fournisseur	Période de location	Date d'établissement du PV de réception provisoire (1)	Date de réception des voitures (2)	Retard en nombre de jours 3=(1)-(2)
2	Afrah Car	Du 20/11/2017 au 22/03/2018	22/01/2018	20/11/2017	63

*Dans leur réponse, les gestionnaires du projet ont indiqué que ce PV est censé récapituler toutes les réceptions réalisées dans plusieurs gouvernorats, ce qui a engendré ce retard.*

*L'équipe d'audit prend note de la réponse avancée par l'UGP et rappelle la nécessité d'établir un PV de réception dès la réception de la commande.*

**- Défaut de mention de la date au niveau des PV de réception provisoire relatifs au lot n°1:**

L'équipe d'audit a constaté le défaut de mention de la date de réception provisoire au niveau des PVs de réception des voitures faisant l'objet du lot n°1 du marché n°3/2017 conclu avec le fournisseur « Avantgarde Rent a Car » et ce comme le montre le tableau suivant :

N° PV de réception provisoire	Période de location (selon PVs)
1	Du 17.11/2017 au 17/12/2017
2	Du 17/12/2017 au 16/01/2018
3	Du 16/01/2018 au 15/02/2018
4	Du 15/02/2018 au 17/03/2018

*Dans sa réponse, l'UGP a précisé que ce défaut est imputé aux services du MAS. L'équipe d'audit indique que la mention de la date au niveau du procès-verbal permet de protéger les droits de l'administration au niveau du calcul des délais et des pénalités éventuelles et que le respect de cette procédure doit être scrupuleusement appliqué.*

**f-Non respect des dispositions du CCTP relatives aux exigences techniques demandées pour les permis de conduire des chauffeurs :**

Après l'examen des contrats de travail conclus avec les chauffeurs des voitures louées présentés par les fournisseurs « Afrah Car » et « Avantgarde Rent a Car » dans le cadre de l'appel d'offres n°3/2017, l'équipe d'audit a remarqué que les responsables régionaux du MAS ont accepté des chauffeurs dont les permis de conduire sont obtenus depuis moins de 3 ans et ce en contradiction avec les dispositions de l'article 2 du CCTP comme le montre le tableau suivant :

Fournisseur	Nom et prénom du chauffeur	Date permis de conduire (1)	Gouvernorat	Date réception des voitures avec les chauffeurs (2)
Afrah Car	Ftirich kheiri	10/10/2015	sfax	20/11/2017
	Slim el Balloumi	10/04/2015	Bizerte	20/11/2017
	Marouan Louati	20/02/2015	Siliana	20/11/2017
Avantgarde	Khaled Dhibi	18/05/2015	Ben Arous	17.11/2017
	Rami Agili	15/12/2016	Tunis	17.11/2017

*Dans leur réponse, les gestionnaires du projet ont indiqué que ce défaut est imputé aux services du MAS.*

*L'équipe d'audit invite les gestionnaires du Projet à respecter les dispositions du CCTP.*

**g-Utilisation des voitures qui n'appartiennent pas au fournisseur « Avantgarde Rent a Car » et à son sous-traitant « Green International Rent a car » :**

L'examen des cartes grises des voitures louées a permis de constater que les fournisseurs « Avantgarde Rent a Car » et «Green International Rent a car» ont livré des voitures ne leur appartenant pas sans l'autorisation préalable du Ministère des finances requise dans ce cas en vertu de l'article 7 du contrat conclu avec le fournisseur « Avantgarde Rent a Car » qui stipule que le fournisseur « peut confier

l'exécution d'une partie à un ou plusieurs sous-traitants après autorisation préalable écrite du Ministère des Finances » et que « le changement de sous-traitant doit être préalablement agréé par écrit par le Ministère des Finances ». Ces cas sont résumés dans le tableau suivant :

Voiture	Immatriculation	Propriétaire de la voiture	Gouvernorat	Agence de location
Chevrolet Aveo	1686 TU 198	CTL Rent a car	Tunis	Avantgarde
Renault	7518 TU 181	STE CLICAR	Nabeul	Green International Rent a Car
Peugeot 301	4067 TU 171	Tunisian Green Tour	Nabeul	Green International Rent a Car

*Dans sa réponse l'UGP précise que ce défaut est imputé aux services du MAS. L'équipe d'audit réitère sa recommandation relative au respect des dispositions contractuelles.*

**h-Défaut de réalisation des enquêtes programmées au gouvernorat de Bizerte pour la période allant du 20/11/2017 au 05/01/2018 :**

L'équipe d'audit a constaté qu'en dépit de la mise à leur disposition des moyens nécessaires, dont notamment les voitures fournies de la part de « Afrah Rent a Car », les services régionaux du MAS n'ont réalisé aucune enquête au gouvernorat de Bizerte durant la période allant du 20/11/2017 au 05/01/2018 (soit 46 jours)

La prestation du fournisseur a été payée pour un montant égal à 12.937,470 DT.

*Dans leur réponse, les gestionnaires du projet ont indiqué que cette remarque est reliée au planning et à l'organisation des enquêtes opérée par les services régionaux du MAS à Bizerte.*

*L'équipe d'audit invite les gestionnaires du projet à accorder plus d'attention à la phase de préparation et d'organisation des actions au niveau de chaque gouvernorat, en signalant que l'article 16 du contrat conclu avec le fournisseur permet à l'administration de suspendre l'exécution en cas de force majeure.*

**2-2-2- Remarques relatives à la consultation n°1/2017 ayant pour objet l'acquisition de fournitures informatiques :**

**a- Retard de livraison des toners pour imprimantes Xerox de la part du fournisseur « GES »**

L'équipe d'audit a remarqué un retard de livraison d'une quantité de 276 toners parmi les 376 commandés au fournisseur « GES » par rapport au délai d'exécution mentionné au niveau du contrat (20 jours à compter de la date de réception du BC) et ce comme le montre le tableau suivant :

Objet	Date de bon de commande (1)	Date de réception présumée (2)=(1)+20 jours	Date de réception effective (3)	Ecart par rapport à la date de BC (4)=(3)-(2)
Livraison de 276 toners	24/07/2017	13/08/2017	07/09/2017	25

*L'UGP a indiqué que ce retard est dû à la demande de l'administration au fournisseur. En effet, l'aire de stockage ne présente pas les conditions nécessaires de stockage.*

*L'équipe d'audit rappelle la nécessité de respecter le délai de livraison prévu par le contrat en vue d'éviter toute incidence ayant un impact négatif sur le déroulement et l'exécution du projet.*

**b- Absence du PV de réception tel qu'exigé au niveau du contrat signé avec le fournisseur « SIB Kchaou » :**

L'équipe d'audit a constaté l'absence du PV de réception de fournitures de bureaux tel qu'exigé par le Décret n° 2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics et par l'article 4 du contrat signé avec le fournisseur « SIB Kchaou » qui indique que le PV de réception « sera établi et signé par le représentant de la société, le directeur général de l'unité de gestion par objectifs au sein du MAS et le coordinateur de l'UGP ». D'ailleurs, l'article 5 dudit contrat stipule que le paiement des factures sera effectué sur présentation (entre autres) du PV de réception.

*Dans leur réponse, les gestionnaires du projet ont indiqué que le bon de livraison établi avec le fournisseur a été considéré comme suffisant.*

*L'équipe d'audit prend note de la réponse des gestionnaires du projet et les invite à respecter rigoureusement la réglementation des marchés publics en vigueur.*

### **2.2.3-Défaut de mention du montant du marché au niveau du contrat conclu avec le fournisseur « Avantgarde Rent a Car » :**

L'équipe d'audit a relevé que le prix du marché conclu avec le fournisseur « Avantgarde Rent a Car » pour la location de 4 voitures n'a pas été mentionné au niveau du contrat.

*Dans sa réponse , L'UGP a indiqué que le BC prévoit le montant du contrat.*

*L'équipe d'audit précise que le contrat doit faire apparaître clairement le montant du marché, les conditions et les modalités de règlement notamment en ce qui concerne les avances, la constatation et la détermination de la valeur des prestations exécutées et les acomptes, le cas échéant.*

### **2-3-Observations relatives aux paiements :**

Il est à signaler que l'UGP a recouru, pendant l'année 2017 au compte spécial pour réaliser ses paiements, contrairement aux exercices précédents pendant lesquels elle procédait aux paiements au titre du projet sur le compte spécial et sur le fonds de concours n° 8.

Les principales remarques relatives aux paiements sont les suivantes :

#### **2-3-1-Paiement de la taxe sur la valeur ajoutée lors des achats effectués par l'unité de coordination du projet**

L'équipe d'Audit a remarqué que l'UGP a procédé durant l'exercice 2017 au paiement de la TVA d'une valeur totale de 9.912,830 Dinars Tunisien (Annexe n° 2) et ce contrairement aux dispositions du tableau « A » du code de la taxe sur la valeur ajoutée qui stipule que les biens, marchandises, travaux et prestations livrés à titre du

don sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée via une attestation délivrée par le bureau de contrôle des impôts compétent sur la base du contrat signé ou du bon de commande.

En outre, il est à signaler que :

- La section IV de l'accord du don mentionne dans le tableau récapitulatif des pourcentages de paiement de 100 % sur les fonds du don y compris les taxes, ledit accord ne comprend aucune mention explicite sur la possibilité de paiement des taxes sur les fonds afin de permettre à l'UGP de lever toutes ambiguïtés.

- Le projet disposait d'un certificat d'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée durant les exercices précédents, ce qui implique qu'il serait plus approprié d'utiliser cet avantage afin de faire des économies supplémentaires et les utiliser dans le cadre du projet.

*Dans leur réponse, les gestionnaires du projet ont indiqué que ceci est dû au problème d'obtention de l'attestation de suspension de la TVA.*

*L'équipe d'audit rappelle les gestionnaires du projet de l'obligation de respecter les dispositions fiscales en matière d'application de la TVA et leur recommande de procéder à la régularisation de cette situation.*

**2-3-2- Paiement de la facture du fournisseur « Hotel RamSam du Nord » sans bénéficier de la remise commerciale octroyée par le fournisseur :**

L'équipe d'audit a constaté le paiement d'une facture (annexe n°3) sans bénéficier de la remise commerciale offerte par le fournisseur « Hotel RamSam du Nord » et ce comme le montre le tableau suivant :

(en DT)

Fournisseur	Montant de la facture en HT	Montant de la remise	Montant à payer en HT (après remise)	Montant payé au fournisseur
Hotel RamSam du Nord	936,000	200,000	736,000	936,000

*Dans leur réponse, les gestionnaires du projet ont indiqué que cette remise est intervenue au niveau de la facture finale, soit après l'établissement du BC qui ne contient pas ladite remise.*

L'équipe d'audit recommande de vérifier le contenu des factures pour les prochains paiements afin de payer le montant de la commande après toute réduction de prix accordée par les fournisseurs.

### 2-3-3-Défaut de déduction de la retenue à la source lors du paiement de deux fournisseurs

L'équipe d'audit a remarqué que l'UGP n'a pas déduit le montant de la retenue à la source qu'elle a pourtant opérée lors du paiement de deux fournisseurs et ce comme le montre le tableau ci-dessous :

N°BC	Fournisseur	Montant en DT	Taux de la retenue à appliquer	Montant à payer de la retenue (en DT)	Montant à payer au fournisseur	Montant payé
BC n°41 du 23/11/2016	Al Walima	2.400,000	5%	120,000	2.280,150	2.400,000
BC n°58 du 09/12/2016	Société Orbata touristique	3.782,264	5%	189,113	3.593,151	3.782,264

Etant précisé que l'UGP a utilisé un taux erroné pour le paiement de la retenue à la source pour ces deux mêmes cas (1,5% au lieu de 5%), et ce contrairement à la note commune n°3/2015 du 23 février 2015 de la direction générale des études et de la législation fiscale.

*L'UGP a confirmé cette observation.*

*L'équipe d'audit recommande de bien vérifier à l'avenir la liquidation de la retenue à la source lors des paiements.*

**2-3-4-Erreurs au niveau de la facturation du coût de la location des voitures et de la rémunération des chauffeurs du fournisseur « Avantgarde Rent a Car »**

Ces erreurs sont récapitulées dans les tableaux suivants :

**- Pour les chauffeurs**

(en DT)

N° de la facture	Coût mensuel facturé par chauffeur (1)	Coût mensuel qui devrait être payé selon le contrat (2)	Nombre de chauffeurs	total facturé (1)	Total qui devrait être facturé (2)	total différence 3=(2)-(1)
1197/2017 et 1200/2017	610,169	642,87	37	22.576,253	23.786,190	1.209,937

**- Pour les voitures**

(en DT)

N° de la facture	Coût mensuel facturé par chauffeur	Coût mensuel qui devrait être payé selon le contrat	Nombre de voitures	total facturé (1)	Total qui devrait être facturé (2)	total différence (3)=(2)-(1)
1198/2017 et 1199/2017	1.118,644	1.178,580	37	41.389,828	43.607,460	2.217,632

*Dans leur réponse, les gestionnaires du projet ont précisé que cette erreur a été corrigée par l'UGP au niveau du dernier paiement en 2018.*

**2-3-5-Discordance au niveau du décompte de la période de la prestation du fournisseur « Avantgarde Rent a Car » par rapport aux dispositions contractuelles :**

La période de la prestation du fournisseur a été décomptée à partir du 17/11/2017, et ce en contradiction avec les articles 6 et 9 du contrat qui prévoient que le délai de prestation doit être décompté à partir de la date d'établissement du PV provisoire au niveau des services régionaux du MAS.

Ceci a engendré un paiement en plus au niveau des factures n°1198/2017, 1199/2017, 1197/2017 et 1200/2017 comme le montre les tableaux suivants :

**- Pour les voitures :**

(en DT)

N° de la facture	Coût réellement facturé par voiture(1)	Coût de la période qui devrait être payé selon le contrat (2)	Nombre de voitures	total facturé	Total qui devrait être facturé	total différence
1198/2017 et 1199/2017	1.118,644	1.060,722	27	30.203,388	28.639,494	1.563,894
1198/2017 et 1199/2017	1.118,644	785,720	10	1.118,440	7.857,200	3.329,240

**- Pour les chauffeurs :**

(en DT)

N° de la facture	Coût mensuel facturé par chauffeur (1)	Coût mensuel qui devrait être payé selon le contrat (2)	Nombre de chauffeurs	total facturé	Total qui devrait être facturé	total différence
1197/2017 et 1200/2017	610,169	578,583	27	16.474,563	15.621,741	852,822
1197/2017 et 1200/2017	610,169	428,580	10	6.101,690	4.285,800	1.815,890

*Dans sa réponse, l'UGP a indiqué qu'elle a reçu de la part des services du MAS un document attestant la suspension du délai du 17/11/2017 au 20/11/2017.*

*L'équipe d'audit précise que le document en question n'a pas été joint à la réponse.*

**2-3-6-Application d'un taux erroné de la retenue à la source**

À l'issue des vérifications d'un échantillon de paiements effectués durant l'année 2017, l'équipe d'audit a soulevé des cas d'application erronée de la retenue à la source au titre de certaines dépenses payées sur le Don et ce comme le montre le tableau ci-dessous :

BC ou marché	Fournisseur	Montant du marché ou BC en DT	Taux à appliquer	Taux appliqué	Montant dû de la retenue à appliquer	Montant de la retenue appliqué	Ecart (DT)
BC n°37 du 02/12/2016	Montazah Meriem	1 443,385	5%	1,50%	72,169	21,651	50,518
BC n°43 du 29/11/2016	Hotel Aicha	2 000,000	5%	1,50%	100,000	30,000	70,000
BC n°48 du 15/11/2016	My Traiteur	1 230,000	5%	1,50%	61,500	18,450	43,050
BC n°42 du 02/12/2016	Hotel Seif	1 050,400	5%	1,50%	52,520	15,756	36,764
BC n°44 du 29/11/2016	Hotel la Kasbah Kairouan	6 857,170	5%	1,50%	342,858	102,858	240,001
BC n°40 du 30/11/2016	Royal Restaurant	1 867,950	5%	1,50%	93,397	28,019	65,378
BC n°52 du 30/11/2016	Hotel Chams	1 508,492	5%	1,50%	75,424	22,627	52,797
BC n°50 du 29/11/2016	Hotel Palm beach	4 159,429	5%	1,50%	207,971	62,391	145,580
BC n°45 du 05/12/2016	Hotel syfax	8 402,104	5%	1,50%	420,105	126,032	294,074
BC n°51 du 02/12/2016	Hotel sousse palace	1 449,057	5%	1,50%	72,452	21,736	50,717
Avenant relatif au marché SIFNRL	WEVIOO	24 000,000	5%	1,50%	1200,000	360,000	840,000
<b>Total</b>							<b>1.888,880</b>

*L'UGP a confirmé cette remarque.*

*L'équipe d'audit invite l'UGP à appliquer rigoureusement la réglementation en vigueur en la matière.*

### **2-3-7-Retard au niveau du paiement de certaines factures :**

L'équipe d'audit a remarqué des retards importants au niveau du paiement de certaines factures. En effet, ce délai a varié entre 54 jours et 3 mois et ce comme le montre le tableau suivant :

Fournisseur	Date BC	Date factures	Date réception factures (1)	Date paiement (2)	Ecart (2)-(1)
Hotel Darna	25/11/2016	01/12/2016	22/03/2017	21/06/2017	91
La belle étoile	10/11/2015	14/03/2017	23/03/2017	21/06/2017	90
Café Mohamed Essid Medenine	29/11/2016	22/12/2016	03/01/2017	06/03/2017	62
Tritux	12/09/2016	15/12/2016	26/01/2017	22/03/2017	55
Société Orbata "Gafsa Palace"	09/12/2016	23/12/2016	28/04/2017	21/06/2017	54

L'équipe d'audit signale que le paiement tardif des factures risque de nuire à la situation financière des entreprises concernées et de provoquer le paiement des intérêts moratoires aux fournisseurs concernés, outre son incidence négative sur le déroulement de l'exécution des marchés entrant dans le cadre du projet.

*Les gestionnaires du projet ont confirmé l'observation.*

*L'équipe d'audit précise qu'il convient de procéder au paiement des factures dès leurs réceptions.*

#### **2-4- Suivi des principales observations soulevées lors de l'audit des exercices antérieurs**

##### **2-4-1 - Insuffisance des moyens humains mis à la disposition de l'Unité de Gestion du Projet**

L'équipe d'audit a remarqué l'absence d'un expert technique dans la composition de l'UGP. En outre, elle a remarqué que le gestionnaire financier du projet n'est pas exclusivement dédié au projet, et ce malgré le recrutement en 2017 d'un chef de service et d'un inspecteur des finances.

*L'UGP a confirmé cette observation.*

##### **2-4-2- Insuffisance au niveau du classement des pièces justificatives et des données comptables relatives aux engagements et aux paiements par l'UGP :**

L'équipe d'audit a constaté le défaut de collecte et de centralisation à temps des données et des documents relatifs au projet par l'UGP, notamment les engagements et les paiements conclus au niveau du Ministère des Affaires Sociales.

*L'UGP a confirmé cette observation.*

### **2-4-3- Difficultés d'identification des dépenses sur le budget du Ministère des Affaires Sociales s'inscrivant dans le cadre du Projet**

L'équipe d'audit a remarqué que certaines dépenses relatives à la partie financée par le budget tunisien ne sont pas aisément identifiables parmi les dépenses courantes du Ministère des Affaires Sociales. En effet, les services du MAS n'ont pas consacré une nomenclature budgétaire spécifique dans le système ADEB (Aide à la Décision Budgétaire) aux dépenses relatives au projet.

*L'UGP a confirmé cette observation.*

*L'équipe d'audit indique que cette anomalie empêche de se prononcer avec assurance sur la fiabilité des données relatives aux ressources du budget utilisées dans le cadre du projet.*

Tunis le 05/10/2018

L'Equipe d'Audit

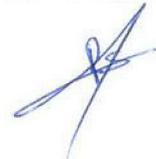
Abdelkhalek Turki



Ramzi HAMDANI



Rihab SALLEMI



**Projet d'appui aux réformes de la protection sociale**

**Don du fonds de transition pour le moyen-orient et l'afrique du nord  
N° TF 015956**

**RAPPORT SUR  
LES ÉTATS FINANCIERS  
RELATIFS A L'EXERCICE 2017**

## OPINION DES AUDITEURS

En vertu de l'ordre de mission de Monsieur le Ministre des Finances n°28 du 30 Avril 2018, nous avons procédé à l'audit des états financiers, afférents à l'exercice 2017, du projet d'appui aux réformes de la protection sociale, financé par le Don du fonds de transition pour le moyen-orient et l'Afrique du nord N° TF 015956.

La responsabilité de l'établissement des états financiers incombe aux gestionnaires du projet. Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre audit, une opinion sur ces états financiers.

Nous avons réalisé notre mission conformément aux normes internationales d'audit et aux Directives de la BIRD relatives à la révision des comptes des projets. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Nos vérifications ont porté sur un échantillon représentatif de pièces justificatives des montants et des informations fournis par les états financiers.

En conséquence, et **sous réserve de l'observation 2-4-3** relative aux difficultés d'identification des dépenses sur le budget du Ministère des Affaires Sociales s'inscrivant dans le cadre du Projet, **nous certifions que les états financiers sont réguliers et sincères** et donnent une image fidèle de la situation financière du projet arrêté au 31/12/2017 et que les fonds du don ont été utilisés pour les besoins du projet conformément à l'accord du don et à la réglementation en vigueur.

Nous certifions également que les retraits des fonds du don effectués, sur la base des relevés de dépenses et s'élevant au cours de la période considérée à **990.402,45 USD**, entrent dans le cadre du projet et sont éligibles au financement du don susmentionné, et qu'on peut, en conséquence, se fonder sur lesdits relevés de dépenses.

Ces retraits ont servi au financement de la composante 1 pour un montant de 326.742,01USD , de la composante 2 pour un montant de 649.102,13 USD et de la composante 3 pour un montant de 14.558,31 USD.

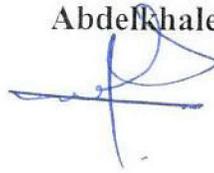
Demande d'appel de fonds				Récapitulation des Relevés de Dépenses par Catégorie			Montant des Etats Récapitulatifs par catégorie		total catégorie
n°	montant de la demande	date de versement au CS	montant versé au CS	composante	montant	Retour de fonds sur le compte spécial	catégorie	montant	
5	204 089,86	03/01/2017	204 089,86	1	209 414,83	-5 324,97*	-	-	204 089,86
				2	-	-	-	-	-
				3	-	-	-	-	-
6	411 900,95	13/02/2017	411 900,95	1	83 926,09	-	-	-	83 926,09
				2	320 270,88	-	-	-	320 270,88
				3	7 703,98	-	-	-	7 703,98
7	344 690,52	01/03/2017	344 690,52	1	15 326,12	-	-	-	15 326,12
				2	328 831,25	-	-	-	328 831,25
				3	533,15	-	-	-	533,15
8	29 721,12	21/08/2017	29 721,12	1	23 399,94	-	-	-	23 399,94
				2	-	-	-	-	-
				3	6 321,18	-	-	-	6 321,18
Total	990 402,45	.	990 402,45	-	995 727,42	-5 324,97	-	-	990 402,45

\* retour de fonds (suite à un double-paiement) en date du 23/03/2016.

Par ailleurs, et sur la base de nos contrôles et des situations et informations communiquées par les services gestionnaires, **nous certifions** que le compte spécial du projet a été géré et utilisé durant la période considérée en conformité avec l'accord du don et que son solde s'élevant au 31/12/2017 à **219.444,90USD** (Cf. annexe n°4) est conforme aux états financiers et documents tenus par les services ordonnateurs et comptables chargés de l'exécution du projet.

Tunis le 05/10/2018

L'Equipe d'Audit  
Abdelkhalek Turki



Ramzi HAMDANI



Rihab SALLEMI



**Projet d'appui aux réformes de la protection sociale**

**Don du fonds de transition pour le moyen-orient et l'afrique du nord  
N° TF 015956**

**ÉTATS FINANCIERS**

**Exercice 2017**

**Projet d'appui aux réformes de la protection sociale**  
**Don du fonds de transition pour le moyen-orient et l'afrique du nord**  
**N° TF 015956**

**TABLEAU DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DU PROJET**

**AU 31/12/2017**

**En Dinar Tunisien**

	Notes	Ressources			
		Prévisionnelles en DT (1) (2)	Réelles en DT		
			Au 31/12/2016	En 2017	Au 31/12/2017
Ressources du DON	4	7.755.000,000	1.594.547,774	2.230.211,999	3.824.759,773
Ressources du Budget	5	1.650.000,000	651.020,449	157.970,730	808.991,179
<b>Total des ressources</b>	6	<b>9.405.000,000</b>	<b>2.245.568,223</b>	<b>2.388.182,729</b>	<b>4.633.750,952</b>
Emplois					
1-Composante 1 : Appui aux réformes des subventions et d'assistance sociale	7	5.311.016,700	1.860.404,088	918.541,717	2.778.945,805
2-Composante 2 : Appui à la réforme de l'intégration du système de protection sociale	8	3.435.438,600	324.046,194	1.421.799,920	1.745.846,114
3-Composante 3) : Communication Gestion et suivi du projet	9	658.544,700	61.117,941	47.841,092	108.959,033
4- Réserves (dépenses diverses)			-	-	-
<b>Total des emplois</b>		<b>9.405.000,000</b>	<b>2.245.568,223</b>	<b>2.388.182,729</b>	<b>4.633.750,952</b>

(1) Au taux de 1US \$ = 1.65 DT (taux pris en considération dans le rapport d'évaluation du projet).

(2) Les ressources prévisionnelles allouées à chaque composante ont subi des changements suite aux changements mentionnés dans la note 1-1.

**Projet d'appui aux réformes de la protection sociale**

**Don du fonds de transition pour le moyen-orient et l'africque du nord  
N° TF 015956**

**TABLEAU DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS DU DON**

**AU 31/12/2017**

**En USD**

	Notes	Ressources			
		Prévisionnelles*	Réelles		
			Au 31/12/2016	En 2017	Au 31/12/2017
Solde initial			-	211.541,89	-
Alimentation du Compte spécial par le Compte principal	4		1.042.590,52	990.402,45	2.032.992,97
<b>Total des ressources</b>	6	4.700.000,00	1.042.590,52	1.201.944,34	2.032.992,97
		Emplois			
Composante 1 : Appui aux réformes des subventions et d'assistance sociale	7	2.218.798,00	614.808,57	316.006,95	930.815,52
Composante 2 : Appui à la réforme de l'intégration du système de protection sociale	8	2.082.084,00	186.238,21	619.530,91	805.769,12
Composante 3 : Communication Gestion et suivi du projet	9	399.118,00	30.001,85	19.614,73	49.616,58
<b>Total des emplois</b>		4.700.000,00	831.048,63	955.152,59	1.786.201,22
Solde à la fin de l'exercice:			211.541,89	246.791,75	246.791,75
Solde du compte spécial(**)	4		184.195,04	219.444,90	219.444,90
Solde du fond de concours n°8(**)			27.346,85	27.346,85	27.346,85
<b>Total des emplois et du solde de fin d'exercice</b>	7	4.700.000,00	1.042.590,52	1.201.944,34	2.032.992,97

\*Selon l'Aide-mémoire de la Mission d'appui à la mise en œuvre du projet du 18 au 28 septembre 2017.

\*\*Le solde du fonds de concours n°8 a été évalué en USD au taux de conversion à la date de la première alimentation du fonds soit 1USD = 1,6471 DT

**Projet d'appui aux réformes de la protection sociale**

**Don du fonds de transition pour le moyen-orient et l'afrique du nord  
N° TF 015956**

**SITUATION FINANCIERE GLOBALE DU PROJET\***

**AU 31 Décembre 2017**

**En Dinar Tunisien**

	Note	Au 31/12/2016	Exercice 2017	Au 31/12/2017
Engagements sur le don	10	3 853 879,294	1 607 644,115	5 461 523,409
Engagements sur le budget		1 314 599,115	157 970,730	1 472 569,845
Total des dégagements			(23 163,557)	(23 163,557)
Total des Engagements(1)		5 168 478,409	1 742 451,288	6 910 929,697
Paiements sur le Don		1 594 547,774	2 230 211,999	3 824 759,773
Paiements sur le Budget		651 020,449	157 970,730	808 991,179
Total des Paiements(2)		2 245 568,223	2 388 182,729	4 633 750,952
2/1 en %	-	43,45%	-	67,05%

\* La situation détaillée des engagements et des paiements de l'exercice 2017 est jointe à l'annexe n°5.

**Projet d'appui aux réformes de la protection sociale**

**Don du fonds de transition pour le moyen-orient et l'afrique du nord  
N° TF 015956**

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
EXERCICE 2017**

## **Note 1 : Présentation du projet :**

### **1.1- Objectifs et composantes du projet :**

Le Projet d'appui aux réformes de la protection sociale a pour objectifs de :

- Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et opérationnelles des différents intervenants dans le système de la protection sociale.
- Aider à l'élaboration des réformes du système de sécurité sociale et des subventions.
- Améliorer le ciblage des différents programmes destinés aux couches sociales les plus vulnérables.

En vue d'atteindre ces objectifs, le projet concernera selon l'accord du don une seule catégorie : Services de consulting, Formation, biens, équipements et coûts opérationnels additionnels ; et trois composantes qui font partie de la catégorie précitée. Ces composantes sont :

**Composante 1** : Appui aux réformes des subventions et d'assistance sociale.

**Composante 2** : Appui à la réforme de l'intégration du système de protection sociale,

**Composante 3** : Communication, gestion et suivi du projet,.

Il est à signaler que les composantes du projet ont subi durant l'exercice 2017 une modification suite à la conclusion d'un avenant à la convention du don (annexe n°6). Selon cet avenant, les principaux changements au niveau des sous-composantes sont présentés comme suit:

- **Composante 1 : Appui aux réformes des subventions et d'assistance sociale**
- Sous-composante 1.1.a « Evaluation de l'impact social et économique des réformes potentielles des subventions énergétiques » ;

- Elimination de la sous-composante 1.c « Développement d'un plan d'action de la mise en œuvre et un guide opérationnel pour un programme d'accompagnement destiné aux ménages lié à la réforme des subventions » ;
- Sous-composante 1.2 « Appui à l'amélioration de la connaissance des bénéficiaires des programmes d'assistance, du ciblage et du système d'information » ;
- Sous-composante 1.2.a « Développement d'une formule de ciblage et d'un outil de classification des ménages sur la base de scoring multidimensionnel de niveau »
- Ajout d'une nouvelle activité « Appui à la création du registre social comportant les bénéficiaires actuels et potentiels des programmes d'assistance sociale à travers la conclusion de l'enquête sociale » qui annule et remplace la sous composante 1.2.b ;
- Transfert de la sous-composante 1.2.c « Evaluation des options de mise en œuvre de l'identifiant unique sur la base d'une évaluation des systèmes actuels d'identification employés par d'autres programmes » vers la composante 2 ;
- Reformulation et transfert de la sous-composante 1.2.d « Appui en technologie de l'information pour la création d'un système d'information national avec la mise en place d'une base de données unifiée » vers la composante 2 ;
- La sous-composante 1.3 « Fourniture des services d'assistance technique au groupe de travail interministériel pour le développement d'un consensus et de communication » a été transférée vers la composante 3.

**- Composante 2 : Appui à la réforme de l'intégration du système de protection sociale**

- Sous-composante 2.1 « Appui à la mise en place d'un identifiant social unique pour les bénéficiaires des programmes d'assistance sociale du MAS et pour les assurés et ayant droits des caisses de sécurité sociale »
- Sous-composante 2.2 « Appui à la mise en place de l'interopérabilité des systèmes d'information des programmes d'assistance sociale du MAS et des caisses de sécurité sociale »
- Sous-composante 2.3 « Appui au renforcement des systèmes d'information des caisses sociales et des services rendues aux usagers ».

- **Composante 3 : Communication, Gestion et Suivi du projet**

- Sous-composante 3.1 « Appui à la communication auprès de l'ensemble des parties prenantes »
- Sous-composante 3.2 « Appui à la mise en place des mécanismes de recours du citoyen »

**1.2- Coût et financement :**

D'après le rapport d'évaluation, le coût du projet a été estimé sur la base des prix en vigueur en mois de Novembre 2013 à 5,7 millions de dollars US, soit l'équivalent de **9,405 million de DT** (taux de change : 1,00 \$ = 1,65 DT).

Selon le rapport d'évaluation, le projet sera financé par le Gouvernement Tunisien, à hauteur de 1 MUSD et par un don de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) agissant comme agence d'exécution du fonds pour la transition dans la région MENA à hauteur de **4,7 millions de \$US** (l'équivalent de **7,755 millions de DT**).

**Date de signature du don** : 05/11/2013

**Date d'entrée en vigueur** : 05/11/2013

**Date d'achèvement du projet** : 31/12/2018

**Date de clôture du don** : 31/05/2019 (cf. Annexe n° 7bis)

**Organe(s) d'exécution** : projet interministériel avec un comité de Pilotage présidé par la Présidence du Gouvernement et une Unité de Gestion du Projet au niveau du Ministère des Finances (Direction Générale de l'audit et du suivi des grands projets).

**Note 2: Avancement de l'exécution du projet :**

Pendant l'année 2017, l'état d'avancement du projet se présente comme suit :

- Des actions de formation des cadres et agents du Ministère des Affaires Sociales ont été réalisées et payées au cours de l'année 2017.

- 3 contrats ont été conclus en 2017 pour la location de 125 voitures avec chauffeurs et 4 voitures sans chauffeurs pour un montant de **1.073.798,128 DT** et ce pour les besoins de l'enquête sur terrain de recensement des familles nécessiteuses et à revenus limités.

- Deux contrats ont été conclus avec la Société Nationale de Distribution de Pétrole (SNDP) ayant pour objet l'acquisition de l'essence nécessaire pour les déplacements des voitures louées pour un montant global de **298.525,219DT**.

- Un contrat a été conclu ayant pour objet la mise en place d'une stratégie de communication pour un montant de **25.000,000 DT**.

- La commande de fournitures de bureau pour les Unités Locales des Affaires Sociales pour un coût de **130.867, 000 DT** a été engagée, et payée au cours de l'année 2017.

**Note 3: Système comptable adopté pour les opérations inhérentes au projet :**

3-1 La comptabilité suivie pour le projet est une comptabilité de caisse, reflétant les encaissements et les décaissements qui ont été effectués au cours de l'exercice considéré, et qui sont pris en considération lors de l'établissement des états financiers.

3-2 Les états financiers du projet sont établis sous forme de tableaux ressources-emplois :

*- Le tableau des ressources et des emplois du projet en DT, fait apparaître :*

- les montants en DT des ressources mobilisées pour le projet, détaillées par origine : don et budget tunisien ,

- les montants en DT des emplois, c'est-à-dire l'utilisation de ces ressources en dépenses, détaillés par composante.

- *Le tableau des ressources et des emplois du don*, en monnaie du don fait apparaître :

- *Pour les ressources :*

- Le solde initial des fonds du don retirés du compte principal pour alimenter le compte spécial correspondant, et non encore utilisés à la fin de l'exercice précédent,

- L'alimentation du compte spécial du don par le compte principal correspondant.

▪ *Pour les emplois :*

-Les montants en monnaie du don des emplois, c'est-à-dire l'utilisation de ces ressources en dépenses, détaillés par composante.

La différence entre le total cumulé au 31/12/2017 des fonds du Don retirés du compte principal (2.032.992,97 USD), et le total cumulé des emplois à la même date (1.786.201,22 USD) correspond au reliquat (solde) des fonds du Don retirés du compte principal du Don et non encore utilisés à cette date (246.791,75 USD).

- Le tableau intitulé « situation financière globale du projet en DT » comportant :

- Les montants des engagements effectués (marchés et bons de commande signés) dans le cadre du projet.

-Les montants des paiements effectués, ventilés par paiements sur les fonds du Don, et paiements sur le budget tunisien.

3.3- Le tableau des ressources provenant du Don et du budget, et des emplois du projet en DT, ne comporte pas le solde au début et à la fin de l'exercice considéré (solde de trésorerie), en raison de :

- l'absence de solde pour les ressources et les emplois de la contribution tunisienne (budget tunisien), (absence de compte bancaire ou postal spécifique pour cette contribution),

- la variation de taux de change : DT par rapport à la monnaie du Don, et sa répercussion sur la contre valeur en DT du solde des fonds du Don retirés du compte principal et non encore utilisés.

3.4- Les emplois effectués dans le cadre du projet et portés dans les états financiers y afférents ont été ventilés par composante du projet (selon les composantes du projet prévues dans le rapport d'évaluation).

**Note 4 :**

4-1 Compte tenu du solde initial et de l'alimentation du compte spécial, l'ensemble des ressources du don s'élève au titre de l'exercice 2017 à **1.201.944,34 USD**, dont **955.152,59 USD**, soit l'équivalent de **2.230.211,999 DT** ont été mobilisés (utilisés) au cours de l'exercice considéré.

4-2 Ces ressources qui représentent **20,32 %** du montant global du don (**4.700.000,00 USD**), ont été mobilisées sur le compte spécial.

4-3 Ces ressources ont contribué au financement des actions suivantes comme suit :

	Montant prévu en USD	Montant en USD	Montant équivalent en DT
<b>Composante 1</b> : Appui aux réformes des subventions et d'assistance sociale	2.218.798,00	316.006,95	760.570,987
<b>Composante 2</b> : Appui à la réforme de l'intégration du système de protection sociale	2.082.084,00	619.530,91	1.421.799,920
<b>Composante 3</b> : Communication, Gestion et suivi du projet	399.118,00	19.614,73	47.841,092
<b>Total</b>	<b>4.700.000,00</b>	<b>955.152,59</b>	<b>2.230.211,999</b>

4-4 Le total des tirages effectués au cours de l'exercice 2017 sur le compte principal du don s'est élevé à **990.402,45 USD**. Ces tirages ont concerné l'alimentation du compte spécial.

La situation du compte principal du don dégage au 31/12/2017 un solde créditeur de **2.667.007,03 USD** (Cf. Annexe n°7).

Cette situation est retracée dans le tableau suivant :

Nature des mouvements	(En USD)	
	Emplois	Ressources
Solde créditeur au 31/12/2016		3.657.409,48
Alimentation du compte spécial effectuée au cours de l'exercice 2017	990.402,45	
Solde créditeur au 31/12/2017	2.667.007,03	
<b>Total des mouvements</b>	<b>3.657.409,48</b>	<b>3.657.409,48</b>

4-5 La différence entre le solde cumulé des fonds retirés au 31/12/2017 du compte principal du don (2.032.992,97 USD ) et le total cumulé à la même date des ressources transférées du compte spécial au fonds de concours (400.000,00 USD) et les ressources mobilisées sur le compte spécial (1.413.548,07 USD) s'élevant à 219.444,90 USD, correspond au solde du compte spécial du don (cf. Annexe n°4).

4-6 La différence entre les montants cumulés retirés au 31/12/2017 du compte principal du Don (2.032.992,97 USD) et le total cumulé à la même date des ressources mobilisées sur le don (1.786.201,22 USD) correspond au total du solde du compte spécial soit 219.444,90 USD (Cf. Annexe n°4) et du solde du fonds de concours (cf. annexe n°8), soit 27.346,85 USD.

La situation du compte spécial du don est retracée dans le tableau suivant :

	Emplois (USD)	Ressources (USD)
Solde de départ (au 31/12/2016)		184.195,04
Alimentation par le compte principal		990.402,45
Décaissement	955.152,59	
Solde au 31/12/2017	219.444,90	
<b>Total</b>	<b>1.174.597,49</b>	<b>1.174.597,49</b>

- Le fonds de concours présente un solde de 27.346,85 USD, soit 45043,001 DT tel que présenté dans le tableau suivant :

Nature des mouvements	Débit	Crédit
Solde de départ	45.043,001	
Alimentations	0	
Décaissements		0
Solde au 31/12/2017 (1)		45.043,001
<b>Total</b>	<b>45.043,001</b>	<b>45.043,001</b>

(1) Conforme au tableau de suivi du FC n°8 (Cf. annexe n°8)

**Note 5 :**

5-1 La participation tunisienne prévue selon le rapport d'évaluation pour le financement du projet est évaluée à **1 MUSD** soit l'équivalent de **1,65 MDT**.

5-2 Les ressources mobilisées sur le budget Tunisien ont atteint au cours de l'exercice 2017 la somme de **157.970,730 DT**, et ont contribué au financement de la 1ère composante (Appui aux réformes des subventions et d'assistance sociale) de l'unique catégorie de dépenses du projet.

5-3 Les ressources cumulées mobilisées sur le budget Tunisien ont totalisé au 31/12/2017 la somme de **808.991,179 DT**, soit 49,03% de l'enveloppe budgétaire globale prévue pour l'exécution du projet (1,65 MDT)

**Note 6 :**

6-1 Les ressources mobilisées sur le Projet au cours de l'exercice 2017 ont atteint la somme de **2.388.182,727 DT**, et représentent **25,39%** du coût total prévisionnel du projet estimé à **9,405 MDT**. Elles ont servi en totalité au financement des dépenses effectuées sur la composante 1 (Appui aux réformes des subventions et d'assistance sociale), de la composante 2 (Appui à la réforme de l'intégration du système de protection sociale) et sur la composante 3 (Communication, Gestion et suivi du projet) de l'unique catégorie de dépenses du projet.

Elles se répartissent par source et mode de financement comme suit :

Paiements sur Budget	:	157.970,730 DT	
Paiements sur le don	:	<u>2.230.211,999 DT</u>	soit l'équivalent de 955.152,59 USD
<b>TOTAL</b>	:	<b>2.388.182,729 DT</b>	

6.2- Les ressources cumulées effectuées sur le Projet au 31/12/2017 s'élèvent à **4.633.750,952 DT**, et représentent **49.27 %** du coût total prévisionnel du projet estimé à 9,405 MDT. Elles ont servi au financement des dépenses effectuées sur la composante 1 (Appui aux réformes des subventions et d'assistance sociale), de la composante 2 (Appui à la réforme de l'intégration du système de protection sociale) et sur la composante 3 (Communication, Gestion et suivi du projet) de l'unique catégorie de dépenses du projet.

Elles se répartissent par source et mode de financement comme suit :

Paiements sur Budget	:	808.991,179 DT	
Paiements sur le don	:	<u>3.824.759,773 DT</u>	soit l'équivalent de 1.786.201,22USD
<b>TOTAL</b>	:	<b>4.633.750,952 DT</b>	

**Note 7 :**

7-1 Les dépenses effectuées au cours de l'exercice 2017 au titre de la composante 1 (Appui aux réformes des subventions et d'assistance sociale) de l'unique catégorie de dépenses du projet " Services de consulting, Formation, biens et équipement et coûts opérationnels additionnels ", qui s'élèvent à **918.541,717 DT** représentent **38,46 %** du total des dépenses de l'exercice considéré et ont été financées à raison de 157.970,730DT sur le budget Tunisien et 760.570,987 DT, (soit l'équivalent de 316.006,95 USD) sur le don.

7-2 Les dépenses cumulées effectuées au 31/12/2017 au titre de la composante 1 (Appui aux réformes des subventions et d'assistance sociale) de l'unique catégorie de dépenses du projet " Services de consulting, Formation, biens et équipement et coûts opérationnels additionnels ", qui s'élèvent à **2.778.945,805 DT** , représentent **59,97 %** du total des dépenses à la fin de l'exercice considéré et ont été financées à raison de **808.991,179 DT** sur le budget Tunisien et **1.969.954,626 DT**, (soit l'équivalent de **930.815,52 USD**) sur le don.

**Note 8 :**

8-1 Les dépenses effectuées au cours de l'exercice 2017 au titre de la composante 2 (Appui à la réforme de l'intégration du système de protection sociale) de l'unique catégorie de dépenses du projet " Services de consulting, Formation, biens et équipement et coûts opérationnels additionnels ", qui s'élèvent à **1.421.799,920 DT** (soit l'équivalent de 619.530,91 USD) représentent **59,53 %** du total des dépenses de l'exercice considéré et ont été financées en totalité sur le don.

8-2 Les dépenses cumulées effectuées au 31/12/2017 au titre de la composante 2 (Appui à la réforme de l'intégration du système de protection sociale) de l'unique catégorie de dépenses du projet " Services de consulting, Formation, biens et équipement et coûts opérationnels additionnels ", qui s'élèvent à **1.745.846,114 DT** , (soit l'équivalent de **805.769,12 USD**) représentent **38 %** du total des dépenses à la fin de l'exercice considéré et ont été financées en totalité sur le don.

**Note 9 :**

9-1 Les dépenses effectuées au cours de l'exercice 2017 au titre de la composante 3 (Communication, Gestion et suivi du projet) de l'unique catégorie de dépenses du projet " Services de consulting, Formation, biens et équipement et coûts opérationnels additionnels ", qui s'élèvent à **47.841,092 DT** (soit l'équivalent de **19.614,73 USD**)représentent **2 %** du total des dépenses de l'exercice considéré ont été financées en totalité sur le don.

9-2 Les dépenses cumulées effectuées au 31/12/2017 au titre de la composante 3 (Communication, Gestion et suivi du projet) de l'unique catégorie de dépenses du projet " Services de consulting, Formation, biens et équipement et coûts opérationnels additionnels ", qui s'élèvent à **108.959,033 DT** (soit l'équivalent de **49.616,58 USD**) représentent **2%** du total des dépenses à la fin de l'exercice considéré et ont été financées totalement sur le don.

**Note 10 :**

10-1 Les engagements effectués au titre du projet au cours de l'exercice 2017 et compte non tenu du montant de dégagements (**23.163,557 DT**) s'élèvent à **1.765.614,845 DT** détaillés comme suit :

Engagements	Montant en DT
Séjour de deux cadres à Washington du 17 au 25 Juillet	17.900,000
Acquisition de 5714 litres d'essence au profit du MAS	8.535,951
Acquisition de 194,120 litres d'essence au profit du MAS	289.989,268
Frais d'organisation des sessions de formation	15.118,529
Acquisition des fournitures de bureau et de consommables informatiques	130.867,000
Location de 129 voitures avec chauffeurs et 4 voitures sans chauffeurs	1.085.176,804
Un contrat avec un consultant/expert en communication	25.000,000
Publications dans des journaux	35.056,563
<b>TOTAL engagements sur le DON</b>	<b>1.607.644,115</b>
Exploitation du réseau étendu déjà existant du MAS sur IP/MPLS	157.970,730
<b>TOTAL engagements sur le Budget</b>	<b>157.970,730</b>
<b>TOTAL engagements</b>	<b>1.765.614,845</b>

10-2 Les engagements cumulés se sont élevés au 31 décembre 2017 à 6.910.929,697 DT, soit 73,48% du coût global prévisionnel du projet (9,405 MDT).

10-3 L'emploi des ressources du projet en termes d'engagements et de paiements au 31 décembre 2017 est détaillé selon leur provenance dans le tableau ci-après :

Catégorie (Services de consulting, Formation, biens et équipement et coûts opérationnels additionnels)	Montant alloué (en DT)	Total des engagements au 31/12/2017 (en DT) (1)	Total des paiements au 31/12/2017 (en DT) (2)	(2)/(1) en%
Don	7.755.000,000	5.438.359,852	3.824.759,773	70,33
Budget tunisien	1.650.000,000	1.472.569,845	808.991,179	54,94
<b>TOTAL</b>	<b>9.405.000,000</b>	<b>6.910.929,697</b>	<b>4.633.750,952</b>	<b>67,05</b>

**Projet d'appui aux réformes de la protection sociale**

**Don du fonds de transition pour le moyen-orient et l'afrique du nord  
N° TF 015956**

**RAPPORT SUR LE COMPTE SPECIAL  
EXERCICE 2017**

**Octobre 2018**

## OPINION SUR LE COMPTE SPECIAL

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous avons procédé à l'examen du compte spécial du projet d'appui aux réformes de la protection sociale, pour l'exercice 2017.

Nos travaux d'audit ont été menés par référence aux normes d'audit généralement admises et ont comporté tous les contrôles et vérifications jugés nécessaires concernant notamment :

- Les réalimentations du compte spécial par la BIRD
- L'alimentation du fonds de concours effectuée sur le compte spécial.
- Les soldes de fin de période du compte spécial et du fonds de concours n°8 (Cf. situation aux annexes n°4 et n°8).

Sur la base de nos contrôles et des situations et informations communiquées par les gestionnaires, nous certifions que le compte spécial du projet a été géré et utilisé durant la période considérée en conformité avec la convention régissant le don et les directives de la BIRD et que le solde du compte en question s'élevant au 31/12/2017 à **219.444,90 USD** (Cf. annexe n°4) est conforme aux états financiers et documents tenus par les services ordonnateurs et comptables chargés de l'exécution du projet.

**Tunis le 05/10/2018**

**L'équipe d'audit**

**Abdelkhalek Turki**

**Ramzi HAMDANI**

**Rihab SALLEMI**

## Liste des annexes

N° de l'annexe	Libellé
1	Caution provisoire du fournisseur « Avantgarde Renta Car » après prorogation du délai.
2	Liste des paiements de la TVA lors des achats effectués par l'UGP durant l'exercice 2017.
3	Facture du fournisseur « Hotel Ram Sam ».
4	Solde du compte spécial au 31/12/2017
5	Situation détaillée des engagements et des paiements 2017
6	Avenant à la convention du don
7	Relevé du compte principal au 31/12/2017
7 bis	Correspondance de la Banque Mondiale concernant la date de clôture du Don
8	Bordereau de suivi du fonds de concours n°8

CAUTION PROVISOIRE

Je soussigné-nous soussignés (1) M. B. LAHEM SAMI agissant en qualité de (2) directeur de point de vente ENNASR et MME BEN ROMDHANE DALENDIA agissant en qualité d'Adjoint au Directeur de Point de Vente ENNASR

1) Certifie-Certifions que LA BANQUE DE L'HABITAT a été agréée par le Ministre des Finances en application de l'article 113 du décret n° 2014-1039 du 13 Mars 2014, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué que LA BANQUE DE L'HABITAT a constitué entre les mains du Trésorier Général de Tunisie suivant récépissé n° 6233 en date du 15/10/1990 Le cautionnement fixe de cinq mille dinars (5000 dinars) prévu par l'article 113 du décret susvisé et que ce cautionnement n'a pas été restitué.

2) Déclare me -déclarons nous, pour caution personnelle et solidaire de (3) La Société AVANTGARDE domiciliée (4) Centre dorra app b5 el manr 3 tunis Au titre du montant du cautionnement provisoire pour participer à (5) 03/2017-ugp publié (e) en date du par (6) LE MINISTERE DE FINANCE et relatif-relative à LOCATION DE VOITURES AVEC CHAUFFEURS POUR LA CONDUITE D'UNE ENQUETE SOCIALE

Le montant du cautionnement provisoire s'élève à TROIS MILLES CINQ CENT DINARS (en toutes lettres) 3500.000DT (en chiffres).

3) M'engage -nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisé et dont le soumissionnaire serait débiteur au titre de (5) L'appel D'offres, et ce, à la première demande écrite de l'acheteur public sans aucune mise en demeure ou une quelconque démarche administrative ou judiciaire préalable. Le présent cautionnement est valable pour une durée de 30 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Fait à tunis , le 08/11/2017

validité à partir du 08/11/2017

The block contains a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'SAMI LAHEM'. Below the signature is a circular official stamp, likely from the Ministry of Finance, containing some illegible text and a central emblem.

.....  
L'acheteur public et prestataire de services signataires

## Annexe n°2

Paiement de la TVA lors des achats effectués par l'UGP durant l'exercice 2017			
OV	Montant HT de la facture	Montant de la TVA	Montant TTC
61/2017	767,250	138,105	905,355
60/2017	613,800	110,484	724,284
62/2017	660,000	118,800	778,800
63/2017	409,200	73,656	482,856
64/2017	818,400	147,312	965,712
65/2017	792,000	142,560	934,560
66/2017	972,162	174,989	1147,151
68/2017	1728,288	311,092	2039,380
70/2017	1404,234	252,762	1656,996
74/2017	528,000	95,04	623,04
75/2017	792,000	142,56	934,56
76/2017	1056,000	190,08	1246,08
78/2017	990,000	178,2	1168,200
80/2017	972,162	174,989	1147,151
85/2017	211,2	38,016	249,216
86/2017	767,25	138,105	905,355
87/2017	288,048	51,849	339,897
88/2017	1188,198	213,876	1402,074
94/2017	163,68	29,462	193,142
97/2017	1008,168	181,47	1189,638
102/2017	643,5	115,83	759,33
103/2017	643,5	115,83	759,33
104/2017	205,92	37,066	242,986
105/2017	514,8	92,664	607,464
106/2017	965,25	173,745	1138,995
108/2017	1115,4	200,772	1316,172
110/2017	965,25	173,745	1138,995
95/2017	990	178,2	1168,2
138/2017	22576,271	4063,729	26640
144/2017	10321,346	1857,842	12179,188
	<b>Total TVA</b>	<b>9912,830</b>	



## RELEVÉ DE COMPTE

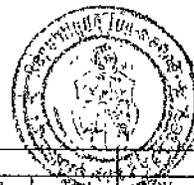
DATE DEBUT 01/01/2014

DATE FIN 05/01/2018

COMPTE 4024 493 840 DON BIRD USD 4.700.000 P.APPUI REFOR. PROTEC.SOCI

DATE ECR.	SERVICE	DATE VAL.	LIBELLE ECRITURE	SENS	MONTANT
22/12/2017	L213	22/12/2017	DEMANDE N 138 DU 20/12/2017	DB	-10,232.220
22/12/2017	L213	22/12/2017	DEMANDE N 139 DU 20/12/2017	DB	-574.210
22/12/2017	L213	22/12/2017	DEMANDE N 140 DU 20/12/2017	DB	-711.080
22/12/2017	L213	22/12/2017	DEMANDE N 141 DU 20/12/2017	DB	-10.830
22/12/2017	L213	22/12/2017	DEMANDE N 142 DU 20/12/2017	DB	-344.560
			SOLDE AU 22/12/2017	CR	263,068.050
29/12/2017	L213	29/12/2017	DEMANDE N 143 DU 26/12/2017	DB	-374.910
29/12/2017	L213	29/12/2017	DEMANDE N 144 DU 26/12/2017	DB	-4,695.840
29/12/2017	L213	29/12/2017	DEMANDE N 144 DU 26/12/2017	DB	-263.520
29/12/2017	L213	29/12/2017	DEMANDE N 146 DU 27/12/2017	DB	-21,113.450
29/12/2017	L213	29/12/2017	DEMANDE N 147 DU 27/12/2017	DB	-321.520
29/12/2017	L213	29/12/2017	DEMANDE N 148 DU 27/12/2017	DB	-8,973.570
29/12/2017	L213	29/12/2017	DEMANDE N 149 DU 27/12/2017	DB	-136.650
29/12/2017	L213	29/12/2017	DEMANDE N 150 DU 27/12/2017	DB	-7,627.530
29/12/2017	L213	29/12/2017	DEMANDE N 151 DU 27/12/2017	DB	-116.160
			SOLDE AU 29/12/2017	CR	219,444.900
04/01/2018	L213	04/01/2018	DEMANDE N 152 DU 28/12/2017	DB	-478.990
			SOLDE AU 04/01/2018	CR	218,965.910





Le Directeur Général de l'Audit  
 et du Suivi des Grands Projets

Signé: Kais RZIGA

REF	Bénéficiaire	Objet	Unité Responsable	Engagement										Paiement							
				ref	Date	2014	2015	2016	2017	Total	DV	Date	2014		2015		2016		2017		Total payé
													DT	S	DT	S	DT	S	DT	S	
	Hotel Sahara Tunis	Frais d'hébergement					477 065		477 065						477 065	202,01				202,01	
	Hotel Sahara (Hôtelage Tunisien)	Frais d'hébergement					264 132		264 132						264 132	132,00				132,00	
	Secrétariat Touristique Tunisien	Frais d'hébergement					264 132		264 132						264 132	132,02				132,02	
		non attribué																			
1.2.10	JEKTI'S TRAVEL	Séjour (Avion + Hébergement) de deux cadres de CRPS à Washington du 17 au 25 juillet 2017	CRPS		14/07/2017				17900,000	17900,000	82,83,84/2017	26/07/2017					17895,689	7,492,54		7,492,54	
1.2.9.1		session de formation en restes au profit du personnel informatique du MAS	MAS																		
1.2.9.1		Acquisition d'une solution de dématérialisation et de suivi des dossiers des assurances sociaux (CNSS, CNRPS, CNAM)	MAS-organismes sous tutelle																		
1.2.1.4		Développement de Sys d'information MAS (5 modules)	MAS																		
1.2.9.3		CRES - Audit du processus d'attribution et de gestion de l'US	CRES																		
		Organisation d'une session de formation au CHILIE (Janvier 2018)	MAS																		
		Organisation d'un voyage d'étude en Espagne (Décembre 2017)	MAS																		
		Formation au sujet du séminaire (Février 2018)	MAS																		
		Formation program evaluation en SPATA	CRES																		
		Consultant d'assistance à la maîtrise (ouvrage de système d'information MAS (5 modules))	MAS																		
		Bureau de ciblage	CRES																		
				199,337,000	301,648,802	181,235,456	1,113,463	663,334,721			0,000	0,000	194,828,303	118,285,640	349,660,528	185,593,760	61,162,653	25,748,800	329,628,200	61,162,653	
Activité B Appui à la création du registre social comportant les bénéficiaires actuels et potentiels des programmes d'assistance sociale à travers la conclusion de l'enquête sociale																					
1.2.5	Société Servicom	Acquisition de ordinateurs et de PC portables et d'une solution	MAS					686761,420		686761,420					619700,009	280 500,59				280 500,59	
1.2.5.1	Société Servicom	Acquisition de 150 PC portables supplémentaires	MAS					94263,150		94263,150							94263,150	41,103,72		41,103,72	
1.2.4.5	NS	Acquisition de 10 points d'accès WIFI avec 10 licences	MAS					13194,630		13194,630	67,68/2017	10-01-2017					13194,630	5 729,37		5 729,37	
1.2.4	Société Nationale de Distribution des Pétroles "AGIL"	Acquisition de 5714 litres d'essence sans plomb au profit du MAS	MAS		06-07-2017			8535,951		8535,951	38,50/2017	10-02-2017					8535,951	3 518,67		3 518,67	
		Acquisition de 194 170 litres d'essence sans plomb au profit du	MAS		24/11/2017			289989,268		289989,268	125/17/2017	27/11/2017					289989,268	117 829,13		117 829,13	
1.2.4.3	Frais d'organisation - sessions de formation sur les tablettes et le module enquête (1400 participants) 20 ateliers		MAS			0,000	0,000	62069,980	15111,815	77180,804			0,000	0,000	0,000	0,000	70970,642	10 673,270		10 673,270	
	Centre des Services de Tunis	Location de salles			15 11 2016			422 014		422 014	12 2017	28 01 2017					422 014	187 06		187 06	
	ANP Tunisie	Location d'un bus pour le transport des bénéficiaires						587 438		587 438	01 02 2017	16 02 2017					587 438	3 388 69		3 388 69	
	Société Nouvelle de Restauration Alg-Tunis	Panier café - Tunis						1310 000		1310 000	08 09 2017	10 01 2017					1310 000	162 50		162 50	
	Complexes des Femmes Algériennes de Tunisie	Location de salles (Panier café + Déjeuner)						1231 000		1231 000	20 10 2017	13 02 2017					1231 000	142 34		142 34	
	CRES/IN/Trichemou	Location de salles (Panier café + Déjeuner)						1500 000		1500 000	24 24 2017	13 02 2017					1500 000	171 40		171 40	
	CRES/IN/Service	Location de salles (Panier café + Déjeuner)						3170 000		3170 000	03 1 2017	06 01 2017					3170 000	016 72		016 72	
	CR/POC/Biente	Location de salles (Panier café + Déjeuner)						1610 000		1610 000	08 01 2017	06 01 2017					1610 000	102 41		102 41	
	Tribunal - Tribunal d'Appel de Tunis	Panier café + Déjeuner						621 000		621 000	01 10 17	05 01 2017					621 000	276 68		276 68	
	Tribunal - Tribunal de 1er Instance de Tunis	Panier café + Déjeuner						2403 000		2403 000	16 2017	15 02 2017					2403 000	3 767 33		3 767 33	
	BIT	Location d'appareils de RS															50 000	21 31		21 31	
	Hotel Fatah - Le Rif	Hébergement						711 321		711 321	11 2017	21 06 2017					711 321	290 71		290 71	





Annexe n° 5 (2/6)

LE MINISTRE GÉNÉRAL DE L'ANCIEN  
 et les acquisitions et les services de la protection  
 sociale (15 2)

Échéance	Mille	Cents	Millièmes	Total (en \$)	2017		2016		2015		2014		2013		2012		2011		2010		2009		2008		2007		2006		2005		2004		2003		2002		2001		2000		1999		1998		1997		1996		1995		1994		1993		1992		1991		1990		1989		1988		1987		1986		1985		1984		1983		1982		1981		1980		1979		1978		1977		1976		1975		1974		1973		1972		1971		1970		1969		1968		1967		1966		1965		1964		1963		1962		1961		1960		1959		1958		1957		1956		1955		1954		1953		1952		1951		1950		1949		1948		1947		1946		1945		1944		1943		1942		1941		1940		1939		1938		1937		1936		1935		1934		1933		1932		1931		1930		1929		1928		1927		1926		1925		1924		1923		1922		1921		1920		1919		1918		1917		1916		1915		1914		1913		1912		1911		1910		1909		1908		1907		1906		1905		1904		1903		1902		1901		1900		1899		1898		1897		1896		1895		1894		1893		1892		1891		1890		1889		1888		1887		1886		1885		1884		1883		1882		1881		1880		1879		1878		1877		1876		1875		1874		1873		1872		1871		1870		1869		1868		1867		1866		1865		1864		1863		1862		1861		1860		1859		1858		1857		1856		1855		1854		1853		1852		1851		1850		1849		1848		1847		1846		1845		1844		1843		1842		1841		1840		1839		1838		1837		1836		1835		1834		1833		1832		1831		1830		1829		1828		1827		1826		1825		1824		1823		1822		1821		1820		1819		1818		1817		1816		1815		1814		1813		1812		1811		1810		1809		1808		1807		1806		1805		1804		1803		1802		1801		1800		1799		1798		1797		1796		1795		1794		1793		1792		1791		1790		1789		1788		1787		1786		1785		1784		1783		1782		1781		1780		1779		1778		1777		1776		1775		1774		1773		1772		1771		1770		1769		1768		1767		1766		1765		1764		1763		1762		1761		1760		1759		1758		1757		1756		1755		1754		1753		1752		1751		1750		1749		1748		1747		1746		1745		1744		1743		1742		1741		1740		1739		1738		1737		1736		1735		1734		1733		1732		1731		1730		1729		1728		1727		1726		1725		1724		1723		1722		1721		1720		1719		1718		1717		1716		1715		1714		1713		1712		1711		1710		1709		1708		1707		1706		1705		1704		1703		1702		1701		1700		1699		1698		1697		1696		1695		1694		1693		1692		1691		1690		1689		1688		1687		1686		1685		1684		1683		1682		1681		1680		1679		1678		1677		1676		1675		1674		1673		1672		1671		1670		1669		1668		1667		1666		1665		1664		1663		1662		1661		1660		1659		1658		1657		1656		1655		1654		1653		1652		1651		1650		1649		1648		1647		1646		1645		1644		1643		1642		1641		1640		1639		1638		1637		1636		1635		1634		1633		1632		1631		1630		1629		1628		1627		1626		1625		1624		1623		1622		1621		1620		1619		1618		1617		1616		1615		1614		1613		1612		1611		1610		1609		1608		1607		1606		1605		1604		1603		1602		1601		1600		1599		1598		1597		1596		1595		1594		1593		1592		1591		1590		1589		1588		1587		1586		1585		1584		1583		1582		1581		1580		1579		1578		1577		1576		1575		1574		1573		1572		1571		1570		1569		1568		1567		1566		1565		1564		1563		1562		1561		1560		1559		1558		1557		1556		1555		1554		1553		1552		1551		1550		1549		1548		1547		1546		1545		1544		1543		1542		1541		1540		1539		1538		1537		1536		1535		1534		1533		1532		1531		1530		1529		1528		1527		1526		1525		1524		1523		1522		1521		1520		1519		1518		1517		1516		1515		1514		1513		1512		1511		1510		1509		1508		1507		1506		1505		1504		1503		1502		1501		1500		1499		1498		1497		1496		1495		1494		1493		1492		1491		1490		1489		1488		1487		1486		1485		1484		1483		1482		1481		1480		1479		1478		1477		1476		1475		1474		1473		1472		1471		1470		1469		1468		1467		1466		1465		1464		1463		1462		1461		1460		1459		1458		1457		1456		1455		1454		1453		1452		1451		1450		1449		1448		1447		1446		1445		1444		1443		1442		1441		1440		1439		1438		1437		1436		1435		1434		1433		1432		1431		1430		1429		1428		1427		1426		1425		1424		1423		1422		1421		1420		1419		1418		1417		1416		1415		1414		1413		1412		1411		1410		1409		1408		1407		1406		1405		1404		1403		1402		1401		1400		1399		1398		1397		1396		1395		1394		1393		1392		1391		1390		1389		1388		1387		1386		1385		1384		1383		1382		1381		1380		1379		1378		1377		1376		1375		1374		1373		1372		1371		1370		1369		1368		1367		1366		1365		1364		1363		1362		1361		1360		1359		1358		1357		1356		1355		1354		1353		1352		1351		1350		1349		1348		1347		1346		1345		1344		1343		1342		1341		1340		1339		1338		1337		1336		1335		1334		1333		1332		1331		1330		1329		1328		1327		1326		1325		1324		1323		1322		1321		1320		1319		1318		1317		1316		1315		1314		1313		1312		1311		1310		1309		1308		1307		1306		1305		1304		1303		1302		1301		1300		1299		1298		1297		1296		1295		1294		1293		1292		1291		1290		1289		1288		1287		1286		1285		1284		1283		1282		1281		1280		1279		1278		1277		1276		1275		1274		1273		1272		1271		1270		1269		1268		1267		1266		1265		1264		1263		1262		1261		1260		1259		1258		1257		1256		1255		1254		1253		1252		1251		1250		1249		1248		1247		1246		1245		1244		1243		1242		1241		1240		1239		1238		1237		1236		1235		1234		1233		1232		1231		1230		1229		1228		1227		1226		1225		1224		1223		1222		1221		1220		1219		1218		1217		1216		1215		1214		1213		1212		1211		1210		1209		1208		1207		1206		1205		1204		1203		1202		1201		1200		1199		1198		1197		1196		1195		1194		1193		1192		1191		1190		1189		1188		1187		1186		1185		1184		1183		1182		1181		1180		1179		1178		1177		1176		1175		1174		1173		1172		1171		1170		1169		1168		1167		1166		1165		1164		1163		1162		1161		1160		1159		1158		1157		1156		1155		1154		1153		1152		1151		1150		1149		1148		1147		1146		1145		1144		1143		1142		1141		1140		1139		1138		1137		1136		1135		1134		1133		1132		1131		1130		1129		1128		1127		1126		1125		1124		1123		1122		1121		1120		1119		1118		1117		1116		1115		1114		1113		1112		1111		1110		1109		1108		1107		1106		1105		1104		1103		1102		1101		1100		1099		1098		1097		1096		1095		1094		1093		1092		1091		1090		1089		1088	
----------	-------	-------	-----------	---------------	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--	------	--

REF	Bénéficiaire	Objet	Unité Responsabilité	Engagement						Paiement											
				ref	Date	2014	2015	2016	2017	Total	OV	Date	2014		2015		2016		2017		Sur le solde
													DT	S	DT	S	DT	S	DT	S	
	Société tunisienne de presse, d'impression, d'édition, de diffusion et de publicité - Dar Assadeh	Travaux d'impressions et de publications 30		05.06.2017				900,000	900,000	95,962,017	12/09/2017					1166,200	456,000	48			
	Société tunisienne de presse, d'impression, d'édition, de diffusion et de publicité - Dar Assadeh	Travaux d'impressions et de publications 10		05.06.2017				267,250	267,250	56,201,7	13/09/2017					905,355	125,57	17			
	Société d'édition et de diffusion de presse - Dar Assadeh	Travaux d'impressions et de publications 10		14.06.2017				204,920	204,920	104,201,7	05.10.2017					222,355	98,45	9			
	Société tunisienne d'impression de presse - Dar Assadeh	Travaux d'impressions et de publications 10		14.06.2017				258,000	258,000	87,301,7	12/09/2017					100,517	141,47	22			
	Société tunisienne de presse, d'impression, d'édition, de diffusion et de publicité - Dar Assadeh	Travaux d'impressions et de publications 10		14.06.2017				161,650	161,650	94,201,7	12/09/2017					191,142	51,36	5			
	Société tunisienne de presse, d'impression, d'édition, de diffusion et de publicité - Dar Assadeh	Travaux d'impressions et de publications 10		14.06.2017				211,200	211,200	85,201,7	25/06/2017					249,216	104,60	11			
	Société tunisienne d'impression de presse et de diffusion - Dar Assadeh	Travaux de Publication						1512,252	1512,252	97,952,017	13/09/2017					1159,600	490,97	40			
	Société tunisienne d'impression de presse et de diffusion - Dar Assadeh	Travaux de Publication		25.10.2017				1858,476	1858,476	123,124,201,7	05/12/2017					1858,476	751,55	25			
	Société tunisienne de presse, d'impression, d'édition, de diffusion et de publicité - Dar Assadeh	Travaux de Publication		25.10.2017				2100,000	2100,000	127,128,201,7	05/12/2017					2100,000	851,51	35			
	Société d'édition, de diffusion de presse et de publicité - Dar Assadeh	Travaux de Publication		05.12.2017				849,420	849,420	142,201,7	32/12/2017					849,420	144,56	16			
	Société tunisienne de presse, d'impression, d'édition, de diffusion et de publicité - Dar Assadeh	Travaux de Publication		25.10.2017				2550,600	2550,600	129,140,201,7	05/12/2017					2550,600	1073,94	103			
	Société d'édition, de diffusion de presse et de publicité - Dar Assadeh	Travaux de Publication		25.10.2017				1132,560	1132,560	141,132,201,7	05/12/2017					1132,559	459,22	49			
	Société tunisienne d'impression de presse et de diffusion - Dar Assadeh	Travaux de Publication		05.12.2017				1779,650	1779,650	140,141,201,7	22/12/2017					1779,660	721,91	72			
	Société tunisienne de presse, d'impression, d'édition, de diffusion et de publicité - Dar Assadeh	Travaux de Publication		05.12.2017				920,700	920,700	143,201,7	29/12/2017					920,700	374,91	37			
	Société tunisienne de presse, d'impression, d'édition, de diffusion et de publicité - Dar Assadeh	Travaux de Publication		05.12.2017				1185,000	1185,000	142,150,201,7	04/01/2018										
		non attachés							0,000												
3.1.2	Formation (2 personnes) Pour le responsable et l'assistante passation des marchés (frais de formation + billets d'avion)	UGP						9717,496	9717,496						9717,496	4821,065		4821,56			
	Le Centre National de Recherche et d'Innovation de formation							8445,496	8445,496						8445,496	1159,63		1159,63			
	Frais de transport aérien							679,000	679,000						679,000	117,53		117,53			
	Frais de transport aérien							593,000	593,000						593,000	294,38		294,38			
3.2.1	Tomisa net	Acquisition de 3 ordinateurs	UGP					4264,794	4264,794						4264,794	2111,84		2111,84			
3.2.2	Tomisa net	Acquisition d'une imprimante	UGP					595,000	595,000						595,000	295,015		295,015			
3.2.5	La Tunisie numérique	Acquisition logiciels informatiques	UGP					2990,000	2990,000						2990,000	1342,76		1342,76			
	TGT	application en erreur de la retenu à la source sur la facture de la Tunisie numérique	UGP												44,850	20,22		20,22			
3.2.4	Tomisa net	Acquisition fax au profit du UGFP	UGP					527,358	527,358	57,201,7	23/06/2017					527,358	215,10	215,10			
3.2.3	Bureautique Informatique Télécommunication (IMB)	Acquisition matériel (Photocopieur)	UGP					7641,509	7641,509						7641,509	3,105,21		3,105,21			
		TOTAL COMPOSANTE 3				0,000	12628,500	50590,553	59645,959	122865,012			0,000	36,000	172217,896	3,117,813	48906,045	22,584,010	47841,092	15,614,730	29,615,5
		TOTAL GÉNÉRAL				498636,896	314777,307	3040945,095	1584460,858	8438359,851			397779,039	126,148,406	267901,854	162,450,623	1118944,891	842346,600	2230211,098	955151,590	1,786,201



Le Directeur Général de l'Audit  
et du suivi des Grands Projets  
Signé: Kais KALIGA

**The World Bank**

INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT  
INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASSOCIATION

1818 H Street N.W.  
Washington, D.C. 20433  
U.S.A.

(302) 477-1234  
Cable Address: INTBAFRAC  
Cable Address: NDEVAS

11/15/2017

H. F. Fadhel Abdelkefi  
Minister of Development, Investment and International Cooperation  
Ministry of Development, Investment and International Cooperation  
Tunis  
Republic of Tunisia

**Republic of Tunisia: Social Protection Reforms Support Project  
(Grant No. TF015956)  
Amendment to the Grant Agreement**

Excellency

We refer to the Grant Agreement dated November 5, 2013 ("Agreement") for the abovementioned Project between the Republic of Tunisia ("Recipient") and the International Bank for Reconstruction and Development and the International Development Association, both acting as an Implementation Support Agency of the Transition Fund (together "World Bank"). We also refer to your letter dated July 20, 2016 requesting some specific amendments to the Project.

Please note that capitalized terms used in this letter ("Amendment Letter") and not defined herein have the meanings ascribed to them in the Agreement.

We are pleased to inform you that the World Bank accedes to your request and proposes, through this Amendment Letter, to amend the Agreement as follows:

1. Schedule 1 of the Agreement ("Project Description") is deleted in its entirety and replaced with the text provided in the Annex to this Amendment Letter.
2. Section IV.B.2 of Schedule 2 to the Agreement is amended to read as follows:
  2. The Closing Date referred to in Section 3.06 (c) of the Standard Conditions is "December 31, 2017".
3. The Definition Section of Appendix 1 to the Agreement is amended as follows:
  - (a) Paragraph "n)" is deleted in its entirety; and
  - (b) the following definitions are added in alphabetical order and the existing definitions are renumbered accordingly:

"Interoperability" means the functionality and capacity to exchange data between the MIS of the social insurance funds (such as pensions) and the MOSA's social assistance programs.

"Social Assistance" means non-contributory programs targeted to the poor or vulnerable and financed by the Recipient.

"Social Protection" means both non-contributory and contributory programs.

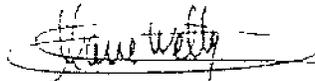
"Social Survey Assessment" means collection of socio-economic information from poor households, which includes both current and potentially eligible beneficiaries of social programs."

Please confirm your agreement with the foregoing amendments by signing and dating this Amendment Letter in the spaces provided below. Henceforward, all other provisions of the Agreement, except as amended through this Amendment Letter shall remain in full force and effect. This Amendment Letter shall be executed in two counterparts each of which shall be an original.

Upon confirmation, please return one fully executed original to us. The provisions set forth in this Amendment Letter shall become effective as of the date of countersignature upon receipt by the World Bank of the countersigned original of this Amendment Letter.

Sincerely

**INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT  
INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASSOCIATION**  
(Both acting as an Implementation Support Agency of the Transition Fund)



Marie-Françoise Marie-Nelly  
Country Director for the Maghreb and Malta  
Middle East and North Africa Region

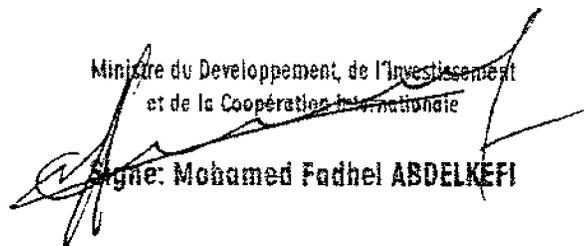
AGREED:

REPUBLIC OF TUNISIA

Ministre du Développement, de l'Investissement  
et de la Coopération Internationale

By:

Name: Mohamed Fadhel Abdelkefi  
Title: Minister of Development  
and Int. Coop.



Signe: Mohamed Fadhel ABDELKEFI

23 JUN 2011

Annex**SCHEDULE I  
Project Description**

The objective of the Project is to strengthen institutional capacity to design social protection reforms and improve targeting of safety net programs.

The Project consists of the following parts:

Part A: Subsidy and Safety Net Reform Support

1. Providing technical advisory services and capacity-building to the Inter-Ministerial Working Group for:
  - (a) Evaluation of economic and social impact of potential reforms for energy; and
  - (b) Evaluation of reform options for automatic fuel price adjustment mechanisms.
2. Providing technical advisory services to improve the Recipient's Social Safety Net System, including:
  - (a) Establishment of a management information system aimed at providing social assistance programs with enhanced transparency and management;
  - (b) Carrying out of a Social Survey Assessment aimed at improving the Social Assistance program beneficiary database; and
  - (c) Development of a targeting and socioeconomic classification tool based on multidimensional poverty measurement.

Part B: System Integration Support for Social Protection

Providing technical advisory services to ensure interoperability between social insurance funds and social assistance programs through: (i) establishing a unique social identifier, identifying every individual under the social insurance funds and MOSA's social assistance programs; (ii) implementing interoperability of information systems across social insurance funds and MOSA's social assistance programs; and (iii) enhancing the MIS for managing social insurance funds.

Part C: Communication, Project Management and Monitoring

1. Enhancing stakeholders' communication and citizen engagement through:
  - (a) Provision of support toward communication among all stakeholders on the Social Survey Assessment and
  - (b) Provision of support to the implementation of citizen grievance redress procedures mechanisms.
2. Providing technical advisory services to the PIU for the implementation monitoring and evaluation and audits for the Project.

## World Bank Client Connection

[Accueil](#) > Mon portefeuille

Bienvenue Kais Rziga  
Mon portefeuille



<b>Sélectionner</b>			
Pays	Tunisia		<input type="button" value="OK"/>
Projet	Ou Bailleur de fonds	Et Prêt	<input type="button" value="OK"/>

Résultats 1 - 1 de 1 | Page 1 | Affichage par groupes de 10 [50](#) [100](#) [Ensemble des résultats](#)

<b>Tunisia</b> (Cliquez sur Télécharger pour plus d'informations)					
<b>Emprunteur</b>		<b>Bailleur de fonds</b>		<b>Catégorie de prêt</b>	
-----ALL-----		-----ALL-----		-----ALL--	
<b>Secteur</b>		<b>Statut</b>		<input type="button" value="OK"/> <input type="button" value="Annuler"/>	
-----ALL-----		Open			
Projet	Montant initial (Équiv. USD)	Date d'entrée en vigueur	Date de clôture	Solde non décaissé (Équiv. USD)	Encours des décaissements non remboursés (Équiv. USD)
Total	4,700,000.00			2,667,007.03	0.00
<b>P144674 : DTF: Tunisia Social Protection Reforms Support Project</b>					
TF 15956	4,700,000.00	05-Nov-2013	31-May-2019	2,667,007.03	

Données au 09-Jan-2018 09:38 EST .

**Clause de non-responsabilité:** Veuillez noter qu'en cas de divergence entre les traductions et la version anglaise, la version anglaise prévaut.



Annexe n° 2 (2/2)

## World Bank Client Connection

Accueil > Mon portefeuille > TF 15956 > Décaissements > État récapitulatif mensuel des décaissements

Prêt: TF 15956 (TF) Statut: Disbursing Pays: Tunisia

Projet: P144674 -DTF: Tunisia Social Protection Reforms Support Project



Imprimer

### Aperçu du prêt Décaissements Formulaires électroniques

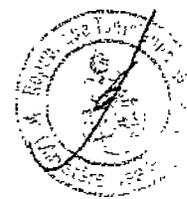
Demandes | Contrats | Comptes désignés/UN | Récapitulatif des Catégories | État récapitulatif mensuel des décaissements

### État récapitulatif mensuel des décaissements

Monnaie d'engagement du prêt : USD Passer au mois --Sélectionner--		Année --Sélectionner--		OK	
Année	Mois	Décaissé / annulé durant le mois	Balances à la fin du mois		
			Non décaissé	Engagements spéciaux	Fonds disponibles
2017	<u>December</u>	0.00	2,667,007.03	0.00	2,667,007.03
	<u>November</u>	0.00	2,667,007.03	0.00	2,667,007.03
	<u>October</u>	0.00	2,667,007.03	0.00	2,667,007.03
	<u>September</u>	0.00	2,667,007.03	0.00	2,667,007.03
	<u>August</u>	29,721.12	2,667,007.03	0.00	2,667,007.03
	<u>July</u>	0.00	2,696,728.15	0.00	2,696,728.15
	<u>June</u>	0.00	2,696,728.15	0.00	2,696,728.15
	<u>May</u>	0.00	2,696,728.15	0.00	2,696,728.15
	<u>April</u>	0.00	2,696,728.15	0.00	2,696,728.15
	<u>March</u>	0.00	2,696,728.15	0.00	2,696,728.15
	<u>February</u>	756,591.47	2,696,728.15	0.00	2,696,728.15
	<u>January</u>	204,089.86	3,453,319.62	0.00	3,453,319.62

Données au 12-Jan-2018 05:02 EST .

Clause de non-responsabilité: Veuillez noter qu'en cas de divergence entre les traductions et la version anglaise, la version anglaise prévaut.



2017 29  
4485  
مديرية الشؤون الاقتصادية  
الوطنية  
الجمهورية التونسية

00001-000  
07/2018  
Cable Address: INTBAFRAD  
Cable Address: INDEVAS

**The World Bank**  
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT  
INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASSOCIATION

1818 H Street N.W.  
Washington, D.C. 20433  
U.S.A.

December 27, 2017

H.E. Mr. Zied Ladhari  
Minister of Development, Investment, and International Cooperation  
Ministry of Development, Investment, and International Cooperation  
Tunis, Republic of Tunisia  
(Transmission by fax: 216-71-799 069)

**Republic of Tunisia: Social Protection Reforms Support Project  
(Transition Fund Grant No. TF015956/P144674)**

Extension of Closing Date

Excellency:

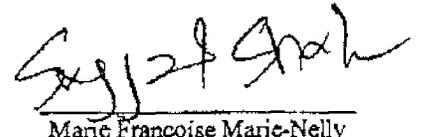
We refer to the Grant Agreement dated November 5, 2013 ("Agreement") for the abovementioned Project between the Republic of Tunisia ("Recipient") and the International Bank for Reconstruction and Development and the International Development Association ("World Bank"), both acting as an Implementation Support Agency of the Transition Fund (together "World Bank").

Pursuant to your letter dated November 5, 2017, requesting the World Bank to extend the Closing Date of the above-referenced Grant TF015956 from December 31, 2017 to May 31, 2019; I am pleased to inform you that the World Bank accedes to your request.

Accordingly, the World Bank has established May 31, 2019 as the later date for the purposes of Section IV.B.2 of Schedule 2 to the amended and restated Grant Agreement.

Sincerely,

**INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT  
INTERNATIONAL DEVELOPMENT ASSOCIATION**  
(Both acting as an Implementation Support Agency for the Transition Fund)



Marie Françoise Marie-Nelly  
Country Director for the Maghreb and Malta  
Middle East and North Africa Region

Copy to: Mr. Omar Bougara, Executive Director, the World Bank Group  
(Fax: +1 202-477-9052)

## جدول متابعة لصناديق الخزينة

التاريخ : 30/03/2018 على الساعة 12:30

السنة المالية	الهيكل الوزاري	الإدارة المفوضة	الغنوان	القسم	حساب خزينة	الفصل	الفقرة	الترقيم الجهوي	ق.ف.ف
2017	13	000	4	00	08	00 000	0000	00	000

الإدارة : C ، المركزية : C ، المفوضة : R

البيان : حساب مشروع دعم إصلاح منظومة الحماية الإجتماعية والدعم

إعتمادات		إعتمادات التعهد [برامج الإستعمال]		إعتمادات الصرف [الموارد]	
مجموع السنة المالية	المجموع العام	مجموع السنة المالية	المجموع العام	مجموع السنة المالية	المجموع العام
إعتمادات مفتوحة		647 535,000		658 840,000	
تحويل بالزيادة					
تحويل بالنقص					
مجموع الإعتمادات		647 535,000	(2)	658 840,000	
إعتمادات مفوضة					
التفقات المنجزة		616 684,999	(3)	613 796,999	

إعتمادات متوفرة	إعتمادات متوفرة	إعتمادات متوفرة
متوفر تجميد صفقات	30 850,001	45 043,001 (1)
بقايا التأشير	2 888,000	
مبالغ بصدد الدفع		
بقايا موارد السنة الفارطة		45 043,001
موارد السنة المالية		
مجموع موارد السنة المالية		45 043,001
موارد غير مبرمجة	= 1 - (2 + 3 - 4)	11 305,000

تصديق مدير النظام لتتدقيق  
بتسليمه المتأريخ المذكور  
الإمضاء : قيس الزبيدة

